



République Française  
Département du Nord

Service : Etat Civil  
JNV/CB/LL  
N° DC-2024-0047

Ville de Marly

## DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur IANTOSCA Antonio et Madame IANTOSCA née MONTEBELLO Concetta tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

### DECIDE

D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal portant le n° 3418 à Monsieur IANTOSCA Antonio et Madame IANTOSCA née MONTEBELLO Concetta domiciliés à Marly (Nord) – 15 Impasse Arthur Arnould.

Cette concession est accordée à compter du 07 août 2024 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 4,25 m2, d'un montant de TROIS CENT VINGT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 07 août 2024

Pour Le Maire,  
L'adjointe déléguée

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le 13/09/2024  
et de la publication le 13/09/2024

Isabelle DUPONT